

Comment aider Léon à sortir de sa situation de dilemme ?

Activité pour les écoles primaires et secondaires inférieures

Les auteurs : Christa Kaletsch et Bernt Gebauer
Justification : Les droits de participation des enfants et des jeunes ont été et sont parfois encore (ou peut-être seront encore) massivement affectés par les restrictions de contact pendant la pandémie de COVID-19 destinées à ralentir la propagation du virus. Leurs opinions n'ont guère été prises en compte dans les processus décisionnels de la plupart des pays. En conséquence, de nombreux enfants et jeunes se sont sentis et se sentent encore plus impuissants que jamais. Les jeunes se plaignent d'être réduits à leur rôle de simples élèves, censés maîtriser leur matière. Ils ont le sentiment que leurs inquiétudes et leurs difficultés n'ont pas été suffisamment vues et entendues. Cette activité a pour but d'aider les élèves à se sentir (à nouveau) considérés comme des êtres humains. Il s'agit de leur permettre de reprendre confiance en leurs capacités d'action individuelles.
Groupe cible : Écoles primaires et secondaires inférieures
Thème du projet abordé : Faire entendre la voix des enfants
Durée : 90 minutes
Les compétences visées par l'activité : <ul style="list-style-type: none">• Valoriser la dignité humaine et les droits de l'homme (par exemple, faire valoir que les droits spécifiques des enfants devraient être respectés et protégés par la société) ;• Respect (par exemple, donner aux autres l'espace nécessaire pour s'exprimer ; exprimer le respect des autres en tant qu'êtres humains égaux) ;• Efficacité personnelle (par exemple, montrer qu'il/elle se sent en sécurité dans ses capacités à relever les défis de la vie) ;• Empathie (par exemple, peut reconnaître quand un camarade a besoin de son aide ; exprime de la sympathie pour les mauvaises choses qu'il/elle a vues arriver à d'autres personnes ; essaie de mieux comprendre ses amis en imaginant comment les choses se présentent de leur point de vue ; tient compte des sentiments des autres personnes lorsqu'il/elle prend des décisions) ;• Connaissance et compréhension critique du monde (peut par exemple expliquer pourquoi chaque personne a la responsabilité de respecter les droits de l'homme des autres) ;
Résultats de l'apprentissage : Les apprenants ont traité intensivement l'étude de cas en travaillant sur les tâches données (voir ci-dessous) : <ul style="list-style-type: none">• se connecter avec les différentes réalités de la vie pendant la pandémie de COVID-19 (respect, connaissance et compréhension critique du monde) ;• comprendre que les gens peuvent supporter des restrictions par considération pour les autres (empathie) ;• détecter que les gens peuvent développer des gestes de solidarité (empathie) ;

- inclure les droits de l'homme et les droits de l'enfant liés à la situation dans toutes les solutions envisagées (en valorisant la dignité humaine et les droits de l'homme) ;
- développer trois idées de solutions pour Marta dans un délai donné et de manière compétitive (sentiment d'efficacité personnelle, connaissance et compréhension critique du monde).

Matériel ou ressources nécessaires :

1. L'étude de cas : Le dilemme de Léon

Marta (13 ans), la sœur aînée de Léon, a besoin d'un conseil. Léon (8 ans), son frère cadet, va à l'école primaire et aime généralement être à l'extérieur en permanence avec son ami Tim, qu'il pleuve ou qu'il neige. Ils construisent des huttes et des ponts, jouent à toutes sortes de jeux de balle ou se promènent dans le quartier.

A l'époque du Coronavirus, cependant, Léon s'est soudainement transformé en un enfant au foyer. Malgré le beau temps et la liberté de mouvement retrouvée pour les familles et les amis proches, impossible de convaincre Léon de quitter l'appartement dans lequel il vit avec sa sœur Marta, sa mère et le nouveau/la nouvelle partenaire de sa mère. Léon refuse de le faire, arguant qu'il veut attendre que son ami Tim puisse lui aussi sortir. Sans Tim, dit Léon, être dehors n'a pas de sens et est ennuyeux. Par-dessus tout, et c'est là l'argument le plus fort de Léon, il ne serait pas juste qu'il sorte alors que Tim ne le peut pas. Il veut être solidaire de son ami.

En effet, Tim ne sort pas du tout pour protéger sa sœur qui est chroniquement malade. Une infection par COVID-19 pourrait sérieusement affecter sa santé. Marta a cependant parfois vu Tim sur le balcon et a réussi à lui dire bonjour en criant assez fort.

Marta peut comprendre les arguments de Léon. Néanmoins, elle aimerait vraiment convaincre Léon de sortir et de prendre l'air.

2. Carte postale « [Les enfants ont des droits!](#) »
3. [Convention relative aux droits de l'enfant](#)

Méthode/Approche

L'étude de cas porte sur les défis quotidiens des enfants et des jeunes pendant la pandémie de COVID-19. Elle a été écrite pour mettre en lumière les dilemmes liés aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant causés par les restrictions de contact destinées à ralentir la propagation de COVID-19.

L'approche s'oriente vers la vie des enfants et des jeunes et c'est crucial. Elle montre aux élèves que leurs soucis, leurs souhaits et leurs besoins sont pris au sérieux par les adultes. Cette approche est une condition préalable importante pour que les enfants et les jeunes – dont les droits de participation ont été et sont encore limités en raison de la crise de COVID-19 – gagnent ou retrouvent confiance dans les processus démocratiques et leur compétence à agir.

La perspective de "donner un coup de main" à partir de laquelle l'étude de cas a été développée est essentielle pour le développement des compétences démocratiques des élèves. Dans le cadre de cette activité, la personne qui présente le cas (Marta) veut changer de manière constructive une situation problématique et demande des idées de solutions. Les participants sont invités à développer des pistes d'action tout en gardant à l'esprit les droits de l'homme et les droits de l'enfant en tant que cadre de référence démocratique.

Les idées de solutions doivent être sensibles aux personnes concernées (Léon, Tim, Marta) et doivent, bien entendu, améliorer la situation des enfants concernés et non l'aggraver.

Description des activités/processus :

Étape 1 : L'enseignant informe les élèves qu'il a besoin de leur avis et de leur expertise.

Étape 2 : Il/elle présente le scénario suivant :

Marta (13 ans) est la présentatrice de l'affaire, qui s'inquiète du fait que son jeune frère Léon soit toujours à l'intérieur du logement. D'une part, elle veut respecter et apprécier sa décision de ne pas quitter l'appartement afin de ne pas décevoir son ami Tim. D'autre part, elle fait attention à ne pas perdre de vue les besoins de Léon en matière de loisirs et de mouvement physique.

Étape 3 : Discussion à deux ou en petits groupes :

- Comprenez-vous pourquoi Marta estime qu'il est si important pour Leo de sortir ?
- Comprenez-vous la motivation de Léon à ne plus sortir ?

Étape 4 : Travail individuel

Lorsque vous réfléchissez au dilemme de Léon, veuillez prendre en considération les droits de l'homme et les droits de l'enfant. Vous pouvez, bien sûr, utiliser la carte postale "Les enfants ont des droits" (www.makista.de et Convention relative aux droits de l'enfant)

- Quels sont les droits de l'homme/des enfants concernés ?
- Quels sont les droits de l'homme et les droits de l'enfant qui entrent en conflit ?
- Quel droit vous semble le plus important dans cette situation spécifique ?

Étape 5 : Travail de groupe (mode compétitif)

L'enseignant présente les questions suivantes qui vont ensemble :

- Que pourrait faire Marta pour aider Léon ?
- Avez-vous d'autres idées sur la façon dont Léon pourrait manifester sa solidarité avec Tim ?
- Avez-vous une idée de ce que Marta pourrait faire pour convaincre son frère Léon de sortir avec elle ?

L'enseignant informe ensuite les élèves que chaque groupe a pour tâche de développer trois idées de solutions pour Marta/Léon. Quel que soit le groupe qui est prêt en premier, une personne de ce groupe dit à voix haute « STOP ».

Maintenant, les autres groupes doivent arrêter de penser/écrire. Toutes les idées de solutions sont rassemblées dans le groupe plénier.

(Commentaire : De cette façon, la conscience des compétences créatives pour agir dans des circonstances difficiles de la vie quotidienne est renforcée. C'est une protection contre les sentiments d'impuissance et de scepticisme et aide les gens à retrouver leur courage.)

Étape 6 : Vous avez probablement vous-même rencontré le problème de cultiver vos amitiés pendant la pandémie de COVID-19.

- Quelles sont vos expériences individuelles ?
- Qu'est-ce qui vous a aidé à rester en contact avec vos amis et vos camarades de classe ?

Conseils pour les formateurs :

Le renforcement de la sensibilisation et de la connaissance des droits de l'enfant (par exemple, la valorisation de la dignité humaine et des droits de l'homme/les arguments selon lesquels les droits spécifiques des enfants devraient être respectés et protégés par la société) ne se fait pas tout seul. Il peut cependant être soutenu en posant les bonnes questions analytiques qui déterminent les enfants à prendre en compte les droits de l'enfant lors de l'élaboration de plans d'action spécifiques pour le scénario donné.

Les droits des enfants qui pourraient être affectés ici sont par exemple le respect des opinions des enfants et leur autodétermination ; la liberté de pensée ; le droit de jouer et de se détendre ; le droit de mener une vie saine ou l'intérêt supérieur de l'enfant. Avant l'activité, l'enseignant doit s'interroger sur la mesure dans laquelle des mesures sont susceptibles de protéger ou de renforcer les droits des enfants.

Les pistes d'action développées par les élèves pourraient inclure les idées de solutions suivantes :

- Marta pourrait encourager Léon à ramasser des pierres pour Tim ou à prendre des photos des endroits où ils aiment se retrouver habituellement.
- Peut-être que Léon pourrait demander à Tim s'il veut vraiment qu'il reste à la maison pour montrer sa solidarité et son amitié.
- Dans tous les cas, la décision de Léon doit être respectée. Il ne peut être poussé hors de l'appartement contre sa volonté. Sinon, son droit à l'autodétermination serait violé.